

Subventions d'accompagnement Déclic

Lignes directrices - printemps 2019

Grâce au soutien du Gouvernement du Canada et la générosité des donateurs, la Fiducie nationale est heureuse d'offrir aux communautés, pendant une durée limitée, la chance de recevoir une subvention d'accompagnement Déclic.

Les subventions d'accompagnement du programme Déclic rapprochant des groupes communautaires et les spécialistes dont ils ont besoin pour recevoir des conseils à point sur des nouveaux modèles de production de revenus, des stratégies d'engagement communautaire, la planification des affaires, le développement de partenariats, le financement, et le plaidoyer.

Du nouveau pour le printemps 2019!

Ce printemps, grâce à la générosité d'un groupe spécial de bienfaiteurs, nous sommes heureux d'offrir une subvention d'accompagnement Déclic aux groupes qui s'occupent d'un phare historique.

Voici ce que vous devez savoir :

1. Jusqu'à quatre (4) bourses sont disponibles dans les catégories énumérées ci-dessous. Le formulaire de demande est [disponible ici](#).
2. Le coaching constituera une combinaison de l'un des éléments suivants: téléformation, conseils individuels, activités / exercices de groupe et examen et rétroaction des matériaux et des canaux de communication.
3. Les sessions de coaching seront offertes à distance. Les sessions en personne seront offertes quand possible.
4. Le coaching aura lieu entre mai et août 2019, et se compose de 8 à 14 heures de coaching, impliquant généralement deux entraîneurs de Déclic. Les heures de coaching sont typiquement dans la forme de coaching direct (réunions et discussions). Cependant, parfois, les heures de coaching seront utilisées pour la révision et vérification de matériaux.

Les demandes doivent être déposées au plus tard le 26 avril 2019 à 23 h 59 (HAE).

Les subventions de cette année relèvent des catégories suivantes :

- (A) **Financement** (par exemple, un organisme voué au patrimoine a besoin d'aide pour réviser un plan d'activités de financement, une stratégie de sensibilisation des donateurs ou un projet de campagne de sociofinancement)
- (B) **Production de revenus** (par exemple, un groupe communautaire cherche des conseils sur le démarrage d'une nouvelle activité qui apportera des revenus pour un site historique)
- (C) **Commandites** (par exemple, un organisme local voué au patrimoine voudrait savoir comment mener à bien des stratégies de commandite d'un événement ou d'un projet)

(D) Planification d'affaires (par exemple, un groupe de bénévoles a besoin d'aide pour rédiger un plan d'entreprise en vue d'acheter un site historique)

(E) Marketing et communications (par exemple, un organisme voué au patrimoine voudrait des recommandations pour développer des messages clés, raconter une histoire fascinante à propos de leur lieu, ou développer de nouvelles stratégies de marketing)

(F) Plaidoyer (par exemple, un organisme voué au patrimoine voudrait des conseils afin d'attirer le profil et le soutien au niveau local pour sauver un lieu historique)

Admissibilité :

Les organisations qui présentent une demande doivent :

- Être un organisme Canadien (soit sans but lucratif enregistré, conseil de bande ou organisme de bienfaisance enregistré). La Fiducie nationale accordera la priorité aux petites organisations dirigées par des bénévoles et/ou les organisations avec moins de trois employés à temps plein. Cependant, les organisations avec un personnel plus nombreux sont parfois approuvées.
- Être propriétaire ou locataire d'un lieu historique ou cherchant activement à le devenir (sinon, la demande doit clairement démontrer les avantages qu'apporterait le travail de l'organisation pour un lieu historique en particulier).
- Être en mesure de mettre à profit une subvention d'accompagnement (c'est-à-dire, a déjà commencé à travailler à un projet; a déjà affecté des ressources au projet; et / ou ses dirigeants ont souscrit au projet).

Veillez noter : les anciens bénéficiaires d'une subvention d'accompagnement du programme Déclit peuvent reposer leur candidature un an après l'achèvement de leur subvention.

**Si votre organisation et votre projet répondent à ces critères,
veuillez remplir [le formulaire](#).**

Veillez noter que ces subventions (d'une valeur estimée de 3 000 \$ à 5 000 \$ chaque) seront accordées sous la forme de temps seulement. Aucun fonds actuel ne sera fourni.

Les subventions d'accompagnement du programme **Déclit** rapprochent des groupes communautaires et des spécialistes de la régénération. Ensemble, ils trouvent des solutions qui sauveront et renouvelleront leurs lieux historiques. Le programme **Déclit** fait partie du programme **Régénération** de la Fiducie nationale.

Régénération aide les personnes passionnées et dévouées qui s'efforcent de sauver et de rénover de magnifiques lieux patrimoniaux partout au pays. Rendez-vous à www.regeneration.ca pour des outils, des conseils ainsi que des possibilités de formation et d'encadrement pour aider les organisations à accroître la vitalité de leur lieu patrimonial.

